

PROGRAMME ONU-REDD



Demande de décision intersession du Conseil d'orientation concernant une nouvelle demande d'adhésion au Programme

Date de la décision: 5 juin 2014

Rappelant la décision 3.1 du Conseil d'orientation prise lors de sa troisième réunion¹:

3.1 Le Conseil s'est félicité de l'association au Programme ONU-REDD de nouveaux pays, a demandé aux donateurs de fournir suffisamment de ressources financières, et a prié le secrétariat de distribuer les futures demandes d'association en qualité d'observateurs au Programme ONU-REDD, afin qu'elles soient approuvées durant l'intersession et avant les réunions du Conseil d'orientation.

Prenant note de la section 1.1 du règlement intérieur et des directives opérationnelles du Programme ONU-REDD, permettant au Conseil d'orientation de prendre de décisions entre ses réunions (processus décisionnel dit "intersession").

En réponse aux demandes reçues de la République de Guinée équatoriale et de la République du Tchad en vue d'adhérer au Programme ONU-REDD, les membres du Conseil d'orientation sont invités par la présente à approuver ce qui suit :

Le Conseil accepte, selon la procédure d'accord tacite, la République de Guinée équatoriale et la République du Tchad comme partenaires du Programme ONU-REDD.

¹ La décision est consignée dans le compte-rendu de la troisième réunion du Conseil d'orientation, disponible à l'adresse suivante : unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1233&Itemid=53